



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°11-12

L'an deux mille onze,
Le 5 juillet, à Sedan

Date de convocation	8 juin 2011
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	36 titulaires
+ Suppléants	36 suppléants
+ Présents	23
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY, M. François BUSSIERE, M. Pierre CORDIER, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, Mme Annie DAZAC, M. André DEGUIS, M. Bernard DEKENS, Mme Arlette CHARBONNIER, M. André JANNOT, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Daniel LAURENT, M. Pierre PANDINI, M. Bernard PIERQUIN, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Jean-Claude JACQUEMART, M. Alain ROY, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Franck TUOT, M. Claude WALLENDORFF.

Objet de la délibération :

CONVENTION OSIRIS

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat OSIRIS entre l'EPAMA, le CETMEF et l'EP Loire, jointe en annexe.

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY